



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE  
INDUSTRIE

SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE

20, AVENUE DE SEGUR  
F-75353 PARIS 07 SP

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèle  
n° 00.00.382.012.0 du 6 octobre 2000.**

**Compteurs d'eau froide FARNIER  
modèle MICRO-PRECIS II-A 19  
(position horizontale - classe B)**  
-----

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/CEE du 26 juillet 1971 modifiée relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 75/33/CEE du 17 décembre 1974 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux compteurs d'eau froide, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié par le décret n° 84-1107 du 6 décembre 1984 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 76-130 du 29 janvier 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'eau froide.

**FABRICANT :**

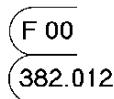
COMPTEURS FARNIER, 12, avenue Descartes, 92350 LE PLESSIS ROBINSON (FRANCE).

**OBJET :**

Le présent certificat renouvelle l'approbation de modèle prononcée par le certificat n° 90.0.04.383.1.0 du 29 octobre 1990 <sup>(1)</sup>.

**INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, à l'exception du signe d'approbation C.E.E. de modèle qui est remplacé par le suivant :



**VALIDITE :**

Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le secrétaire d'État et par délégation,  
par empêchement du directeur de l'action régionale  
et de la petite et moyenne industrie,  
l'ingénieur en chef des mines

J.-F. MAGANA

<sup>(1)</sup> Revue de Métrologie, novembre 1990, page 1387